

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES VERTS

**ARRÊTE AUTORISANT LA POURSUITE DE L'ACTIVITE
DE LA HALTE JEUX DES RENOUILLERES**

LE MAIRE

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2131-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123-27 et R 123-49,

Considérant le Procès-Verbal de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité en date du **27 mai 2024** donnant un **Avis Favorable** à la poursuite de l'activité de la Halte Jeux sise 9-11 rue des Renouillères à Neuilly-Plaisance,

CHRISTIAN DEMUYNCK

REFERENCES
ST/EV-2024- 043

ARRÊTE

ARTICLE 1

Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance autorise la poursuite de l'activité de la Halte Jeux sise 9-11 rue des Renouillères à Neuilly-Plaisance.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance demande néanmoins la réalisation des différentes prescriptions énoncées au procès-verbal de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du **27 mai 2024**.

ARTICLE 3

Une ampliation sera notifiée à la Responsable de l'établissement, Madame Charleine GIRIER-DUFOURNIER, accompagnée du Procès-Verbal de visite de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité.

ARTICLE 4

Le présent arrêté est exécutoire de plein droit à dater de son envoi en Préfecture de Bobigny. Tout recours peut être formé contre cet acte dans un délai de deux mois.

Neuilly-Plaisance, le 27 mai 2024



Christian DEMUYNCK
Maire

Certifié exécutoire
Acte publié le 24 / 06 / 2024

En application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T
Document déposé à la Préfecture de Bobigny
Le.....
Notifié le.....
Acte rendu exécutoire
Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240527-AR-DST-2024043-AR
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*